



certificat de nationalite francaise

Par **thotoi**, le **27/05/2009** à **10:55**

Bonjour,

Mon grand père est né en Algérie en 1903. Mon père est né en Egypte le 24 août 1929 et sa naissance a été enregistrée à Oran, l'Algérie le 16 octobre 1929. Son certificat d'acte de naissance délivré à Oran déclare qu'il est né à Caire, Egypte. Je suis né en Egypte en 1953, mais ma naissance a été enregistrée en Egypte, pas en Algérie. Je vous demande d'avec gentillesse faites-moi savoir s'il a le droit de recevoir la nationalité française et si oui, la procédure pour le demander. Merci beaucoup à l'avance. L'attente de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **27/05/2009** à **11:21**

bonjour, si au moment de l'indépendance de l'Algerie votre père n'a [fluo]pas opté pour la nationalité Française, il est alors de nationalité Algérienne, [/fluo]il peut faire une demande de réintégration à condition qu'il réside en France.

Le demandeur en France doit être majeur, titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et surtout résider en France de manière habituelle et continue depuis 5 ans.

La procédure administrative est longue et relève du pouvoir discrétionnaire de l'Administration Française, vous comme vous etes majeur, si votre père retrouve sa nationalité Française, vous ne pourrez en bénéficier malheureusement, cordialement

Par **thotoi**, le **30/05/2009** à **03:04**

Bonjour jeetendra, merci beaucoup pour votre réponse. Je vous demande d'avec gentillesse faites-moi savoir si j'ai le droit de recevoir le certificat de nationalité française par filiation. Merci beaucoup à l'avance. L'attente de votre réponse.